



Le Lien

Bulletin sectoriel Ahuntsic-Ouest

Décembre 2014
Volume 17 numéro 1



Survivre : solidarité et bienveillance



On nous avait annoncé un automne chaud...Nous avons connu un automne TRÈS chaud, les mauvaises nouvelles se succédant, jour après jour, depuis la fin des vacances d'été. Notre gouvernement ayant décidé de nous imposer un régime « minceur », sans jamais nous en avoir parlé en campagne électorale. Stupeur, stupéfaction sont des mots qui qualifient nos réactions à chacune des annonces de coupures ou de projets de loi tous plus menaçants les uns que les autres pour la conservation de nos acquis sociaux.

J'imagine que vous avez lu mon Ras-le-bol en pages 20 et 21 de *Échos de l'Île*. Je ne vais pas vous en servir un deuxième, mais j'aimerais que nous réfléchissions ensemble aux moyens à notre disposition pour SURVIVRE dans un tel contexte de déprime généralisée que le climat ne nous aide pas à surmonter.

Je crois d'abord à la nécessité d'être solidaires et surtout d'être solidaires de toutes les personnes qui vivent de l'injustice sociale car les mieux nantis de notre société ne souffriront pas des coupures annoncées. Le 29 novembre dernier, la solidarité s'est manifestée dans les rues du centre-ville de Montréal. C'était la première manifestation contre les mesures d'austérité mises de l'avant par ce gouvernement. Mais il y en aura d'autres. Chaque fois que notre santé nous le permet, manifestons contre les injustices. Et chaque fois que nous sommes invités à signer une pétition qui s'adresse au gouvernement et aux partis d'opposition via le site de l'Assemblée nationale pour dénoncer des coupures dans des domaines aussi indispensables que la santé et l'éducation, faisons-nous un devoir de signer ces pétitions et de les acheminer dans notre réseau d'amis. Demeurons toujours alertes.

Un deuxième moyen pour traverser cette période difficile serait la bienveillance. Envers soi-même d'abord. Reconnaissons les bonnes décisions que nous avons prises, les bons gestes que nous avons posés dans cette lutte contre les inégalités sociales. Accordons-nous de bonnes notes, même si nos actions n'ont pas encore donné de résultats. Prenons du temps pour nous: lecture, écriture, rencontres avec des amis, activités physiques, repos, etc.

Bienveillance envers les autres. Dans notre secteur et dans nos milieux de vie respectifs, combien de personnes ont besoin d'être accueillies, écoutées, encouragées. Ces petits gestes font tellement de bien, tant à la personne qui les reçoit qu'à celle qui les donne.

Les fêtes de Noël et du Nouvel AN, que je vous souhaite très heureuses, seront d'excellentes occasions de donner de l'amour. Ça vaut bien tous les cadeaux du monde.

Lise Labelle

Sommaire

| | |
|---|--------|
| Survivre: solidarité et bienveillance..... | 1 |
| Conseil sectoriel..... | 2 |
| In memoriam..... | 2 |
| Loi 52: les soins de fin de vie..... | 3 |
| Collecte de sous noirs..... | 4 |
| Tirages lors des rencontres mensuelles..... | 4 |
| Collecte et recyclage des lunettes usagées..... | 4 |
| Projet pour combattre les gaz à effet de serre..... | 5 |
| Club de marche dynamique..... | 6 |
| Hommage à Denyse Leclerc..... | 6 |
| Survол des activités automnales..... | 7 |
| Appel ou courriel..... | 7 |
| Le Lien en publipostage..... | 7 |
| Photos..... | 8 |
| Calendrier de janvier à juin..... | encart |

In Memoriam

Depuis la parution de la dernière édition du Lien, des membres et des parents et amis des membres sont décédés :

Berthe GAGNER,
mère de Lise Gagner-Frenette,
le 30 juin 2014

Gilles BLAIN,
frère de Louise Blain-Macchabée,
amie du secteur, le 17 juillet 2014

Marielle GAGNON-DUNBERRY,
belle-sœur de Lise Hardy-Gagnon,
le 22 juillet 2014

Thérèse FORTIN,
membre, le 4 août 2014

Donat McNICOLL,
frère d'Isidore McNicoll,
le 31 août 2014

Gilles FILLION,
époux de Gaétane Lebel-Fillion,
le 2 septembre 2014

Rose FREDELING,
mère de Marie-Antoinette Nonez,
le 2 septembre 2014

Louis-Georges FRIGON,
époux de Clémence Rivard,
le 17 septembre 2014

Paulette St-Denis,
sœur de Rosanne St-Denis,
le 17 septembre 2014

Roger LEROUX,
époux de Marie-Paule Lambert,
le 12 octobre 2014

L'abbé Pierre Drouin, prêtre des missions étrangères, frère de Estelle Drouin, le 26 octobre 2014.

À toutes les familles éprouvées, les membres du conseil sectoriel offrent leurs plus sincères condoléances. Puisse la solidarité des membres de l'AREQ les aider à traverser cette épreuve.

Adresse du site Web
ahuntsicouest.areq.ca/

Responsable du bulletin : Lise Labelle

Conception et mise en page : Suzanne Brassard, Claude Laberge

Reproduction en page couverture : oeuvre de Claire Longpré

Révision linguistique : Lise Labelle

Collaborateurs : Diane Chabot, Micheline Delluc, Lise Labelle,

Viviane Lacroix, Monique Lalonde-Hazel, Micheline Latreille,

Jean Marcel Lapierre, Gaétane Lebel-Fillion, Jean-Guy Roy

Prochaine publication : printemps 2015

Tirage : 520 exemplaires

Loi 52 concernant les soins de fin de vie

Dans le cadre du projet « Toujours en action », votre conseil sectoriel a invité madame Monique Richard, ancienne chef de cabinet de Véronique Hivon, ex-députée et ex-présidente de la CSQ à venir nous expliquer les tenants et les aboutissants de la loi 52.

Le 4 décembre 2009, madame Hivon présentait à l'Assemblée nationale une motion de consultation concernant les soins de fin de vie. Jusqu'à son adoption le 5 juin 2014, plusieurs étapes ont été franchies, grâce à la participation des tous les partis. Une consultation élargie fut mise sur pied : rencontres d'experts, d'organismes et de groupes (dont l'AREQ), audition de citoyens, analyse de trois cents mémoires, compilation de sept mille questionnaires. Rien n'a été laissé de côté. Un rapport déposé en mars 2011 a été analysé par des experts tels Jean-Pierre Ménard, Jean-Claude Hébert et Michèle Giroux qui ont entériné à 95% ses recommandations. Finalement une étude détaillée, article par article, a permis d'adopter 50 amendements qui sont inscrits dans la loi.

Cette loi sur la fin de vie mise sur des valeurs telles la dignité, l'accompagnement, la solidarité, la compassion, le respect de la personne et de son autonomie et la protection des personnes vulnérables. Elle permet donc, en fin de vie, à une personne majeure assurée à la RAMQ atteinte d'une maladie incurable causant des souffrances inapaisables, de faire une demande d'aide médicale à mourir à la condition d'être apte à consentir ou à refuser les soins. Elle garantit l'accès à des soins palliatifs dans toutes les régions du Québec.

L'aide médicale à mourir se veut une option exceptionnelle dans le continuum des soins de santé. Il est important que le malade en fasse la demande à son médecin dans un délai raisonnable. Ce dernier devra s'assurer du caractère libre et éclairé du consentement et obtenir l'avis d'un second médecin. Le médecin peut refuser par conviction personnelle mais il doit obligatoirement référer le cas à un autre médecin.

Une commission sur les soins de vie verra à l'application de la loi et conseillera le gouvernement. Ainsi, en complément au mandat d'inaptitude ou en l'absence d'un tel mandat, des directives médicales anticipées pourront être inscrites au dossier probablement grâce à une puce intégrée à la carte d'assurance-maladie. Un formulaire est à venir pour soumettre ces directives de fin de vie qui auront un caractère contraignant, ce qui n'est pas le cas actuellement avec le testament de fin de vie ou le mandat d'inaptitude.

La loi 52 ne permet pas l'euthanasie car celle-ci met fin à la vie à un moment choisi par une personne qui n'est pas en fin de vie; elle n'autorise pas non plus le suicide assisté qui lui est un geste individuel posé par une personne à qui on aurait fourni le nécessaire.

Monique Richard a bien précisé que : « C'est une loi pour bien vivre sa fin de vie. »

La loi 52 entrera en vigueur au plus tard le 10 décembre 2015.

Micheline Latreille et Jean-Guy Roy

Collecte de sous noirs

Notre secteur est impliqué dans l'œuvre « Enfants de Bolivie » qui vient en aide à des enfants orphelins ou abandonnés par leurs parents qui sont trop pauvres pour s'en occuper.

Depuis environ quinze ans, nous parrainons un jeune dans ce 2e pays le plus pauvre de l'Amérique du Sud, à l'orphelinat Jesus Infante de Vallegrande.

Diane Chabot qui excellait dans la vente de produits équitables dont les profits étaient versés à cette œuvre, a cherché un autre moyen de ramasser de l'argent, compte tenu que nous ne pouvons plus nous approvisionner en produits équitables.

Une collecte de sous noirs, s'il vous en reste encore, sera effectuée à chaque activité, à compter de décembre. Roulés ou en vrac, nous les recueillerons et les déposerons en vue de leur acheminer un chèque au printemps 2015.

Comme le dit Yvon Sabourin, fondateur de « Enfants de Bolivie », « il n'y a pas de petit don ».

Monique Lalonde-Hazel et Lise Labelle

Tirages lors des rencontres mensuelles

Dans le but de susciter et d'encourager la participation des membres du secteur à nos rencontres mensuelles, le conseil sectoriel a décidé de procéder au tirage d'un montant de 15 \$ parmi celles et ceux qui fêtent leur anniversaire de naissance pendant le mois.

Lors du déjeuner de la rentrée au Zagrum, nous avons procédé à 3 tirages. Pour juillet, Denyse Bécigneul a été l'heureuse gagnante, pour le mois d'août ce fut Suzanne Lavallée et pour septembre, Monique Hazel-Lalonde.

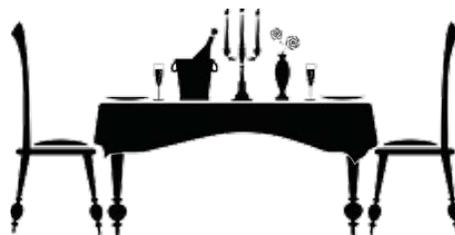
Le 3 octobre, à l'occasion du dîner de la Fête des aînés à l'Institut culinaire St-Pius X, Denise Lavallée-Salois a remporté le tirage.

Le 31 octobre, ce fut au tour des membres qui avaient leur anniversaire en novembre d'avoir leur nom dans le chapeau, lors du dîner, au restaurant Le Bordelais. Rosanne Saint-Denis a été la chanceuse.

Au moment d'écrire ces lignes, l'activité de décembre n'a pas encore eu lieu.

Nous espérons que vous appréciez cette petite marque de reconnaissance envers les personnes qui sont assidues aux activités que nous vous organisons.

Diane Chabot
pour le conseil sectoriel.



Collecte et recyclage des lunettes usagées



Vous avez des lunettes usagées et ne savez quoi en faire ? Apportez-les moi, car j'en fais la collecte pour le Club Lions de Laval.

Toutes les lunettes sont bienvenues : lunettes de soleil, lunettes de lecture, lunettes avec correction.

Elles sont envoyées à un centre spécialisé de Calgary où des optométristes bénévoles les nettoient, font la lecture de l'intensité et les classent par catégorie.

Les missions optiques parrainées par les Clubs Lions les distribuent aux plus démunis, dans les pays en voie de développement.

Les lunettes que vous donnerez aujourd'hui aideront quelqu'un d'ailleurs, dans quelques mois, et feront la différence dans la vie d'un enfant ou d'un adulte.

Micheline Delluc

Projet pour combattre les gaz à effets de serre

Lors de l'assemblée générale régionale, le 22 mai 2014, nous avons adopté une résolution proposée par André Labossière, pour mettre en place un projet qui vise à combattre les gaz à effet de serre appelés GES.

Il est grand temps de s'y attaquer si nous voulons laisser une planète habitable par nos petits-enfants. Depuis le début de l'ère industrielle, les gaz à effet de serre ont augmenté de 30%; ils deviennent un danger potentiel réel. Depuis quelques années, on a remarqué de plus en plus de typhons, de tempêtes tropicales, de cyclones, de marées élevées. Il semblait que cela ne nous concernait pas encore de près, mais il y a trois ans, d'énormes vagues ont touché et détruit des kilomètres de berges de la péninsule gaspésienne, en plus de causer de graves dommages aux habitations riveraines. Ces pertes de terrains sont irréversibles pour les résidents côtiers. En cent cinquante ans, l'humain a réussi à modifier les conditions de vie sur terre. Hubert Reeves disait : "Quand le péril croît, les conditions de vie disparaissent". D'ici 50 ans, si rien n'est fait, des millions de personnes devront déménager à cause des GES. Le Québec est pire que l'Ontario et l'Alberta pour le contrôle de ses GES et ceux qui nous suivent auront de graves problèmes. Le Canada, sous le gouvernement Harper, a abandonné le protocole de Kyoto depuis un certain temps. En 2015, il y aura la Conférence de Paris sur l'environnement. Le président Obama et le président de la Chine ont fait des déclarations d'intention à Brisbane en Australie, le 15 novembre. Il est plus que temps de se prendre en main.

Avec le projet d'André Labossière, nous avons pris la décision de racheter les GES que nous dépensons pour vaquer aux activités de l'AREQ dans la région. Le kilométrage fait par les membres des conseils sectoriels et du conseil régional sera compilé à la fin de l'année. M. Labossière a préparé un tableau simple et facile à gérer et nous nous organisons pour racheter la pollution que nous générons.

Avec l'argent produit par ce rachat, nous avons pensé contribuer à verdir Montréal en plantant des arbres. Ce n'est pas pour décorer, mais c'est un travail actif pour l'humain. Quel avantage y a-t-il à avoir des arbres dans son entourage? Un arbre pompe l'eau de ruissellement et des égoûts qui ne suffisent pas. Un arbre traite 1000 mètres cubes d'eau par an.

Deux personnes de Soverdi, Pierre Bélec, bénévole et retraité et Marie-Ève Pailleur sont venues rencontrer les membres du comité de l'environnement pour parler de ce qu'ils font. Soverdi est un OSBL qui travaille au verdissement du paysage montréalais par la plantation d'arbres. Il est reconnu qu'un arbre absorbe les GES améliorant ainsi la qualité de l'air. Les lieux de plantation ne manquent pas et la ville a de nombreux sites à proposer tels les terrains qui entourent des écoles, des CHSLD, des édifices publics ou encore dans les parcs. D'ici 2025, on veut planter assez d'arbres à Montréal pour que le quart de l'île soit à l'ombre. Où trouverons-nous tous ces arbres? Il existe une pouponnière d'arbres sur l'île et nous travaillerons, en collaboration avec des équipes de la FADOQ et des milieux choisis. Notre but, c'est d'ouvrir des portes.

En collaboration avec Soverdi, le comité de l'environnement de l'AREQ-Montréal s'est engagé à faire du Jour de la Terre du 22 avril 2015, un jour où l'on plante des arbres. Soverdi s'engage à trouver un lieu, des arbres et nous ferons le reste.

Voir Échos de l'Île de janvier 2015, page 13. Je vous informerai du lieu et de l'heure de l'activité à laquelle je vous invite à participer en grand nombre.

Monique Lalonde-Hazel
Comité de l'environnement



Pour vous tenir en forme, venez marcher avec nous.

Au parc de l'Île-de-la-Visitation

Quand : le lundi matin, de 9 h 30 à 11 h 30
jusqu'à la fin de novembre avec reprise au printemps.

Départ : au coin du boul. Gouin et de la rue des Jésuites
(près de l'Église de la Visitation).
Stationnement à proximité. Métro Henri-Bourassa.

Au parc du Mont-Royal

Quand : le samedi matin de 9 h 15 à 11 h 30
Toute l'année.

Départ : début du chemin Olmsted, avenue du Parc,
Monument Sir Georges-Étienne Cartier.
Stationnement gratuit à proximité et dans les rues avoisinantes.
Métro Place-des-Arts, autobus 80N.

Nous marchons dans le cadre du Club de marche dynamique : 25 ans au service des marcheuses et des marcheurs :
<http://www.marchedynamique.com> .Les premières marches sont gratuites et le coût pour devenir membre est peu élevé.

Informations : Jean Marcel Lapierre ou Viviane Lacroix
514-735-0435 ou lacroix-lapierre@sympatico.ca

Hommage à Denyse Leclerc

En septembre dernier, Denyse Leclerc qui était responsable de vous faire parvenir votre carte d'anniversaire, me demanda de trouver une personne qui la remplacerait car des problèmes de santé l'empêchaient de remplir sa tâche comme elle l'aurait voulu.

Denyse avait commencé à vous poster des vœux d'anniversaire en 1998 ou 1999 alors qu'elle partageait cette responsabilité avec Suzanne Laganière. Depuis une dizaine d'années, elle s'occupait seule de poster 500 cartes et plus au cours d'une année. Elle accomplissait dans l'ombre, un excellent travail. Combien de membres ont retrouvé le sourire, le matin de leur anniversaire, en allant à la boîte aux lettres, cueillir cet envoi que Denyse avait préparé, au nom du conseil sectoriel ?...

Nous avons alors décidé que Denyse Leclerc serait notre aînée de l'année 2014. Malheureusement, elle ne pouvait être avec nous, le 3 octobre, mais ce n'est que partie remise. En reconnaissance de toutes ses années de dévouement, nous lui avons offert une carte-cadeau de 100 \$ à utiliser dans les centres commerciaux Cadillac-Fairview.
Merci Denyse pour ton dévouement et nos meilleurs vœux de bonne santé.

Lise Labelle

Survol des activités automnales

Nous avons commencé notre saison 2014-2015 par un déjeuner avec vos téléphonistes, le 26 août. Le conseil sectoriel ayant décidé d'organiser quelques déjeuners au cours de l'année, histoire de permettre au plus grand nombre de participer à nos différentes activités, le premier eut lieu le 11 septembre au restaurant Zagrum. Le 30 septembre, les membres du conseil sectoriel se sont rencontrés pour planifier les activités d'octobre.

Le 3, ce fut l'activité en l'honneur des Sages (les membres qui ont 75 ans et plus) et nous avons souligné l'engagement d'une membre, Denyse Leclerc, en la nommant « Aînée de l'année », mais des rendez-vous médicaux l'ont empêchée d'être des nôtres.

Le 21 octobre, c'était la réalisation de notre projet « Toujours en action » qui portait sur la loi 52 concernant les soins de fin de vie. (Voir *Échos de l'île*, page 6.)

Une journée régionale sur les arts visuels eut lieu le vendredi 24 et plusieurs membres de notre secteur y participèrent dont Denis Bergeron qui proposa et supervisa la réalisation d'une magnifique murale collective. (Voir *Échos de l'île*, page 5.)

Du 27 au 30 octobre, j'ai participé au conseil national à Québec. À cette occasion, nous avons adopté le plan d'action du triennat et les prévisions budgétaires pour cette année.

J'ai aussi participé à l'assemblée générale d'ASSUREQ, à la fin de l'après-midi du 27. Les personnes présidentes de secteur ont alors appris qu'il y aurait une augmentation de prime, mais d'un même souffle, on nous apprenait que les montants remboursés pour les spécialistes des médecines douces seraient tous majorés et que le montant global remboursable auquel une personne assurée aurait droit était de 750 \$ annuellement alors qu'en 2014, il y avait un montant remboursable par spécialité et que l'ensemble des spécialités totalisaient 4100 \$. (Voir *Quoi de neuf* hiver 2015 pour un dossier complet.)

Le 31 octobre, à l'église St-André-Apôtre, nous nous sommes souvenu de nos membres et parents et amis des membres qui sont décédés au cours de l'année. Jean-Guy Dubuc était le célébrant. Nous étions 35. Un dîner au Bordelais a suivi auquel 30 personnes ont participé.

Le 3 novembre, une réunion des membres du conseil sectoriel était prévue. Comme d'habitude, j'ai fait un compte rendu des réunions auxquelles j'avais participé la semaine précédente. La question des assurances nous a mobilisés et nous avons décidé de demander au conseil d'administration d'ASSUREQ de reprendre la négociation avec notre assureur, SSQ. Évidemment ce ne fut pas possible, mais nous avons appris que la hausse de prime de 8,2% aurait été de 14% si nous avions conservé un montant remboursable de 4100 \$. Il est important que vous sachiez que votre CS a défendu vos intérêts dans ce dossier.

Le 13 novembre, les membres du CS et les responsables des différents dossiers ont participé à la Rencontre régionale. Pour la première fois, je n'ai pu y participer à cause d'un problème de santé.

Lise Labelle



Appel ou courriel ?

Vous n'avez pas reçu d'appels de notre part depuis longtemps ? Vous ne recevez jamais de courriels ?

Sachez que je prépare un message pour la chaîne téléphonique à chaque mois et les téléphonistes s'empressent de diffuser l'information. Je reprends ce message et je l'adapte pour les internautes.

Si vous n'avez jamais d'informations de nous et que vous en désirez, il se peut que nous ayons un mauvais numéro de téléphone ou une mauvaise adresse de courriel. Je vous invite à communiquer avec moi et nous ferons le nécessaire pour que vous soyez informé des activités du secteur régulièrement.

Lise Labelle
450 669-2511
l.labelle2@videotron.ca

Le Lien en publipostage

À compter de maintenant, tous les membres du secteur recevront un exemplaire du Lien en publipostage. À cause de l'augmentation du coût des timbres, nous avons cherché un moyen de vous informer sans que le coût de l'expédition ne soit exagéré. La formule du publipostage nous permet d'économiser de l'argent et du temps puisque c'est une compagnie qui se chargera de les adresser et de les affranchir.

Lise Labelle

